

**SYNDICAT MIXTE DES 4  
COMMUNAUTES DE COMMUNES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du jeudi 27 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 12h30, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à La Roche Sur Foron, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20  
Nombre de délégués présents : 12  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 2  
Nombre de délégués votants : 14

**DELEGUES PRESENTS :**

**Délégués titulaires :**

Boris AVOUAC, Laurent FAVRE, Christelle ITNAC, Marie Claire LAFFIN, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY, Stéphane VALLI.

**Déléguées suppléantes :** ANDREOLI Danielle, Sheila MICHEL.

**Délégués ayant donné pouvoir :** Aline WATT CHEVALLIER, Bruno FOREL.

**Délégués excusés :**

Colette BOEX, René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Sonia PAUZE, Pascal PCHAT-BARON, Aline WATT CHEVALLIER.

Madame Sheila MICHEL est désignée Secrétaire de séance.

**OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES –  
TARIFICATION DES SERVICES PROXI VELO**

VU la délibération n°2024-12-11/16 instaurant la procédure pour les vélos ventouses et mise en place d'un tarif gardiennage ;

CONSIDERANT les décisions du comité de pilotage du 07 février 2025

Monsieur le Président expose que les tarifs précédemment délibérés sont largement inférieurs à la moyenne des tarifs appliqués sur les services équivalents à proximité (Cluses, Annemasse Agglo, Chambéry, Aix les Bains, Annecy, etc.).

Pour rappel, ce service a vocation à promouvoir l'usage du vélo au quotidien en particulier le vélo à assistance électrique et contribuer aux modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme.

**N°2025-03-27-12**



Aussi, il est proposé d'augmenter légèrement les tarifs de location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) et de vélos cargo à assistance électrique et de modifier les tarifs des vélos en libre-service. Les autres tarifs restent inchangés afin de favoriser leur utilisation et sortie du parc

Les tarifs suivants sont proposés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 :

### 1. LOCATION DE VELOS MOYENNE ET LONGUE DUREE

Public concerné	Durée de location	Vélo à assistance électrique		Vélo classique	Vélo cargo à assistance électrique		Remorque enfant / marchandise
		2024	2025		2024	2025	
Résidents et salariés SM4CC <i>Tarif normal</i>	3 jours	15 €	18€	5 €	20 €	24€	5 €
	1 semaine	30 €	35€	10 €	40 €	45€	10 €
	1 mois	55 €	60€	25 €	75 €	85€	25 €
	3 mois	135 €	150€	50 €	Sept– Déc 175 €	Sept– Déc 190€	50 €
	6 mois (Sept–Déc)	250 €	275€	100 €			100 €

Le **tarif réduit** (-50% arrondi à l'euro supérieur du tarif normal) est maintenu pour les résidents du SM4CC lycéens, étudiants, plus de 65 ans, demandeurs d'emploi, abonnés Proxim iTi et/ou TER. Ce tarif est valable pour une location au prix minimum d'une semaine, soit 18€ pour un VAE, 5€ pour un vélo classique, 24€ pour un vélo cargo à assistance électrique et 5€ pour une remorque.

Le **tarif extérieur** (+50% arrondi à l'euro supérieur du tarif normal) est maintenu pour tout autre public. Ce tarif est valable pour une durée de location d'une semaine et jusqu'à 3 mois sur les vélos à assistance électrique (VAE) et les vélos classiques.

**MARQUAGE VELOS : 5 €**

**CAUTION :**

- VAE : 1 000 € (**500 € pour les lycéens, étudiants, +65 ans, demandeurs d'emploi**). Prélèvement par SEPA ou chèque de caution
- VAE Cargo : 2 000 €
- Vélos classiques et remorques : 300 €

### 3. VELOS EN LIBRE-SERVICE

Lors du comité de pilotage Proxi Vélo 2025, le tarif précédemment délibéré de 2€ entre 0h et 12h a été jugé trop élevé. Le tarif suivant est donc proposé :

Public concerné	Durée de location	Tarif
Tout public *	Entre 0h et 1h	1 €
	Entre 1h et 12h	2 €
	Entre 12h et 24h	5 €
	Au-delà de 24h	10 € / jour entamé

\*A compter de la mise en service du système

### 4. CONSIGNES A VELOS

Abonnement	Tarif
< 24h *	1 €
1 mois	10 €
1 an	35 €
1 an avec forfait entretien	60 €
Casier	0 €

\*A compter de la mise en service d'un système de gestion des accès à la journée

Badge à l'achat : 5 €

Badge en cas de perte / vol / détérioration : 10 €

**TARIFS DES PIÈCES DETACHEES :**

Le règlement des pièces détachées est dû par le client en cas de vol, perte ou casse. La tarification des pièces intègre le coût de la main d'œuvre fonction du temps estimé pour un changement de pièces par un technicien. La grille tarifaire est fixée et ajustée au besoin par décision du Président.

**2. OFFRE EMPLOYEURS / PARTENAIRES**

Sous réserve de la signature d'une convention-cadre de partenariat entre un employeur ou un partenaire du territoire et le SM4CC :

Public concerné	Durée de location	Vélo à assistance électrique		Vélo classique	Vélo cargo à assistance électrique		Remorque enfant / marchandise
		2024	2025		2024	2025	
Salariés SM4CC et employeurs partenaires	1 jour	5 €	6 €	1 €			1 €
	1 semaine	15 €	25 €	5 €	20 €	23 €	5 €
	1 mois	30 €	33 €	15 €	40 €	46 €	15 €
	3 mois	70 €	78 €	30 €	Sept-Déc 90 €	Sept-Déc 98 €	30 €
	6 mois (Sept-Déc)	130 €	143 €	60 €			60 €

Services annexes à l'offre employeurs :

- Remboursement de l'abonnement Proxi vélo par l'employeur (jusqu'à 50% par un employeur privé, jusqu'à 75% par un employeur public)
- Incitation à la mise en place du Forfait mobilité durable (jusqu'à 800€/an par salarié pour un employeur privé, jusqu'à 300€/an par agent pour un employeur public)
- **Engagement de stationnement sécurisé au sein de l'établissement** (pour limiter les risques de perte de caution pour les salariés) – Prêt de stationnement temporaire possible par le SM4CC
- Chaque entreprise conventionnée bénéficie de deux animations vélo / an (dans la limite du temps d'animation prévu dans le coût du service)

## 5. GARDIENNAGE



En cas d'immobilisation de plus de 2 mois du vélo ou de stationnement du vélo sans abonnement valide dans les consignes à vélos, celui-ci sera évacué de l'abri aux frais du propriétaire. Le vélo sera restitué à son propriétaire après qu'il en est fait la demande auprès de Proxi Vélo, au prix de :

Durée du gardiennage	Tarif
< 1 mois	Gratuit
Chaque semestre échu	50 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité ( 14 voix pour) :

- APPROUVE les tarifs définis ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer toute convention de location de vélos auprès d'employeurs du territoire, conformément à l'offre employeurs définie ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-Président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Roche sur Foron, le 27 mars 2025 ;

Le Président, Stéphane VALLI	Le Secrétaire de séance, Sheila MICHEL
	

D.G.S.